

ARRONDISSEMENT
DE GRASSE.

Extrait des Registres des Délibérations du Conseil
Municipal de la ville de Cannes (parte in qua.)

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal.	En exercice.	Qui ont pris part à la délibération.
23.	21.	17.

" *Abnormal*

Séance du quinze Juin 1845 à deux heures
après midi.

Objet

De la Délibération,

Expropriation d'une zone
de terrain dite la Marine
sous l'administration
des Domaines.

Le Conseil Municipal de la ville de Cannes, s'étant
réuni, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, où ont été
présents: M. M., Arimondy, Negrin, Pournaire, Combarel,
Mey, Massuque, Maillan, Raybaud, Ardiffon, Authan capet,
Girard, Saissy, Authan père, Tère, Daves, Gloy et Sicard Maire.
La séance ayant été déclarée ouverte, M. le Maire
s'est exprimé ainsi:

Messieurs,

C'est avec regret que je dois vous faire savoir que, d'après
les informations que j'ai prises, j'ai reconnu l'impossibilité
d'obtenir, de l'administration des Domaines, la Concession
gratuite de la zone de terrain longeant la Marine.

Cette partie de terrain, vous le savez Messieurs, n'est
d'aucune valeur par elle-même, mais il n'est pas moins indispensable
que la Ville en devienne propriétaire. C'est sur ce terrain que
viennent aboutir tous les égouts et petits ruisseaux de la Ville au
nombre de trois, sur une étendue d'environ 300 Mètres de long.
Les sables, repoussés par la mer, obstruent bien fréquemment leurs
débouchements; alors les eaux pluviales se répandent sur ce
terrain et y forment des Mares qui, se desséchant en été,
rendent le plus beau quartier de notre Ville et le plus fréquenté,
aussi insalubre sous le rapport de la santé publique, que
désagréable sous celui de mauvaise odeur qu'elles y
répandent.

Pour obvier à ce grave inconvénient, il n'y a pas d'autre

mojeus que de demander l'expropriation de ce terrain, faite sur l'Administration
des Domaines pour cause d'utilité publique; alors, par le moyen de Ponceaux,
Vous pourrez diriger directement le canal pluvial de la Ville et celle de
égoutte, sur le bord de la Mer, et le empêcher, par là, d'envahir le terrain
ci dessus indiqué que Vous ferez applanir et complanter de quelques arbres;
Ce qui agrandira, un peu, notre promenade bien souvent insuffisante en regard à
notre population et aux nombreux étrangers qui commencent à fréquenter notre
Ville à cause de la douceur de son climat.

Malgré la faible ressource de notre Commune, je sais que l'achat de ce
terrain est un grand sacrifice que Vous allez Vous imposer, quelque modique que
puissent être le prix, mais j'espère que Vous ne reculerez pas devant cette
dépense en prenant en considération qu'elle n'est faite que pour affermir le
plus beau quartier de notre Ville et concourir à sa salubrité en général.

Le Conseil Municipal, entendu l'Exposé de M. Le Maire et
reconnaisant l'indispensable nécessité d'accepter la proposition, décide,
à l'unanimité, que M. le Préfet du Var sera instamment prié de
Vostre bien vouloir proroger l'expropriation, pour cause d'utilité publique
envers l'Administration des Domaines, de la zone de terrain, dite
la Marine, comprise depuis la base du quai du port jusqu'au
Chantier de Construction, en vertu de la loi du 3 Mai 1841 et
conformément au plan annexé à la présente.

fait et délibéré à Carre, le jour, mois et an que dessus
suivent la signature de Sicard Maire.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,



Sicard